

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANESM

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

#### **Décision n° DS 2014-17 du 15 juillet 2014 portant délégation de signature**

NOR : AFSX1430584S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux;

Vu l'article 25 de la convention constitutive de l'ANESM,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En l'absence du directeur, du 21 juillet au 14 août 2014, délégation temporaire est donnée à Mme Nadia YAHIAOUI à l'effet de signer, au nom du directeur, ordonnateur et pouvoir adjudicateur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, tout acte visant à engager une procédure de consultation d'opérateurs économiques dans le cadre d'un marché.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 15 juillet 2014.

*Le directeur de l'ANESM,*  
D. CHARLANNE